ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconduction du dispositif « colos apprenantes »

Question écrite n° 36965

Texte de la question

M. Sylvain Templier interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur le dispositif « colos apprenantes ». Créé en 2020, ce dispositif vise à répondre aux besoins d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs apparus à l'issue des périodes de confinement qu'a connues le pays. Les mesures de lutte contre la pandémie ont privé la jeunesse du cadre scolaire habituel pendant le confinement et privent encore les enfants et les jeunes des apports éducatifs des activités extra-scolaires et des séjours de découverte. Au fil des mois, les membres de la communauté éducative relèvent une accentuation des difficultés d'apprentissage et une perte des repères sur les règles de vie collective et le respect de l'autre. Les conséquences de la crise sanitaire s'étendent et les inégalités s'accroissent. Les populations les plus fragiles et les plus isolées sont fortement touchées, tant dans les quartiers prioritaires de la ville que dans les territoires ruraux. Le dispositif « colos apprenantes » a permis à des enfants et des jeunes de ces territoires de reprendre pied durant les vacances d'été et d'automne 2020. Mais toutes les familles ciblées par ce dispositif n'ont pas été touchées, faute de temps et de préparation avec les collectivités locales engagées. C'est pourquoi il l'interroge sur le bilan du dispositif « colos apprenantes » et les mesures qu'elle envisage pour reconduire ce dispositif et répondre aux besoins des enfants et des jeunes de ces territoires durement touchés par les effets de la crise sanitaire.

Texte de la réponse

Depuis deux ans, l'ensemble de l'activité des centres de loisirs et des séjours de vacances a été mise à mal par la crise sanitaire, limitant les bienfaits pédagogiques et psychologiques des séjours et paralysé les secteurs économique et touristique qui en découlent. Le secrétariat d'État en charge de la jeunesse et de l'engagement, auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a mis en place dès les prémices de la crise, des mesures adaptées à la spécificité des acteurs de ce champ d'activité. Parmi ces mesures, le dispositif « colos apprenantes », déployé une première fois en 2020, a été renouvelé pour les vacances d'été et d'automne 2021. Il a permis la labellisation des séjours de vacances s'engageant dans le renforcement des apprentissages. Les organisateurs de séjours, parmi lesquels une majorité de fédérations d'éducation populaire, ont été pleinement intégrés et associés. Pour la campagne 2021, ce dispositif innovant a été doté d'un budget de 43 M€. Comme ce fut le cas lors de la précédente édition, il avait vocation de faire bénéficier le maximum d'enfants et de jeunes d'un départ en vacances, particulièrement les plus exposés aux conséquences de la crise sanitaire et les moins enclins à partir en vacances. Les premières remontées font état d'une réussite du dispositif puisque plus de 84 000 enfants et jeunes en auraient bénéficié en 2021, avec un nombre important de partants issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) et de zones de revitalisation rurale (ZRR) ou étant suivis par l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, d'après les dernières remontées, en 2021, environ un tiers des enfants étaient issus de QPV (contre 25 % en 2020) et 13 % issus de ZRR (contre 9 % en 2020). La mise en œuvre du dispositif « colos apprenantes » est subordonnée au vote ou au redéploiement de crédits de cette politique publique ambitieuse mais essentielle pour le public qu'elle vise et le secteur qu'elle concerne. Dans cette attente, les services de notre département ministériel sont pleinement mobilisés pour anticiper les prochaines étapes et permettre au secteur de s'organiser.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE36965

Données clés

Auteur : M. Sylvain Templier
Circonscription : Haute-Marne (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36965
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Jeunesse et engagement
Ministère attributaire : Jeunesse et engagement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 mars 2021, page 1957
Réponse publiée au JO le : 12 avril 2022, page 2421